

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-309 du 17 décembre 1976

portant nomination du Camarade GUINIKOUKOU  
Marco en qualité de Directeur-Adjoint de la  
Police d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la  
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouver-  
nement ;

VU l'Ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975, fixant la composition du Cabinet du  
Président de la République et la structure des Ministères ;

Sur Proposition du Président du Comité Central du Parti ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le Camarade GUINIKOUKOU Marco, Commissaire de Police, est nommé  
Directeur-Adjoint de la Police d'Etat.

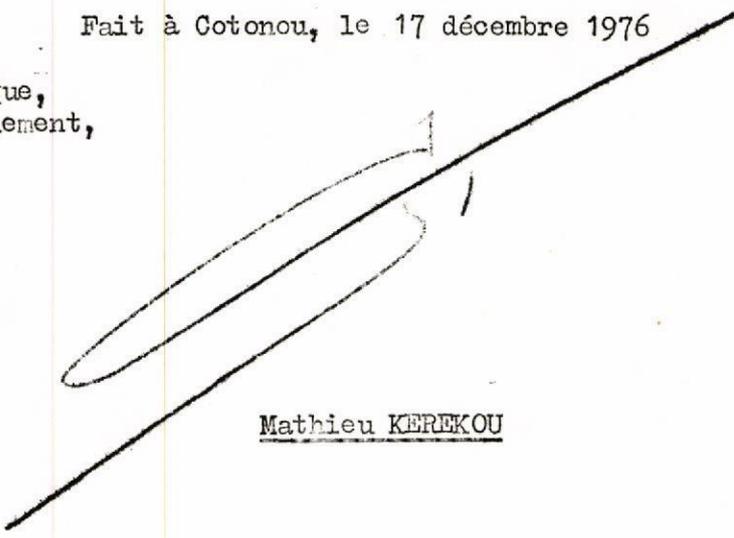
ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires  
et qui aura effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera  
publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

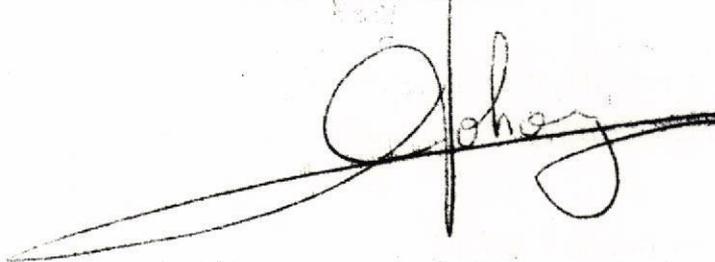
Le Ministre des Finances,

  
Isidore AMOUSSOU

  
Mathieu KERIKOU

.../...

Le Ministre délégué auprès du Président de la  
République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Orientation Nationale



Martin DOHOU AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SDG 4 SPD 2 MISON 5 MF 5 DAT 4 DPE 5 autres  
ministères 13 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde.Chanc.5 DB-DCF-DI 3  
Trésor 4 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 JORPB 1. Intéressé 1.- Cab.Mil. 2 Etats-Majors 6.-  
Solde 1.-